
**Premier Forum mondial pour la prévention de la torture
Intervention du Secrétaire d'Etat, Peter Maurer**

Discours d'ouverture

Genève, le 10 novembre 2011

Monsieur le Secrétaire Général de la Francophonie,

Madame la Présidente du Conseil des droits de l'homme,

Madame la Conseillère d'Etat,

Madame la Présidente de l'Association pour la prévention de la torture,

Excellences,

Mesdames et Messieurs les Représentants auprès des organisations internationales,

Monsieur le Rapporteur Spécial sur la torture,

Mesdames et Messieurs les Membres du Sous-comité pour la prévention de la torture, les Représentants des mécanismes nationaux de prévention, les Membres du Comité européen pour la prévention de la torture,

Mesdames et Messieurs,

Nous sommes réunis ici à Genève ces prochains jours afin de faire le point et tirer les leçons de notre engagement en matière de prévention de la torture et toute autre forme de traitement cruel, inhumain et dégradant.

Ce forum organisé par l'Association pour la prévention de la torture – une organisation partenaire de la Confédération suisse depuis de nombreuses années – arrive à point nommé. En effet, nous sommes aujourd'hui à un moment clef, à une étape charnière, de notre combat.

D'un côté et malgré le fait que l'interdiction de la torture fasse partie des normes impératives du droit international, les actes de torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants continuent d'exister partout. Il est par ailleurs

particulièrement préoccupant de constater qu'aussi bien les gouvernements que les populations auraient tendance à considérer de plus en plus la torture comme un mal nécessaire. La Suisse s'inquiète de tels développements.

D'un autre côté, depuis que la Convention des Nations Unies contre la torture fut adoptée, en 1984, un autre instrument et des nouveaux mécanismes ont vu le jour afin de compléter notre action et la rendre plus efficace. Cet aspect est réjouissant et ce processus mérite sans conteste notre attention et notre soutien.

En 1992, la Suisse a été avec le Costa Rica le pays à l'origine du Protocole facultatif à la Convention des Nations Unies contre la torture, un projet initié par votre Comité suisse contre la torture, devenu plus tard l'Association pour la prévention de la torture, et qui a ensuite été négocié pendant dix ans aux Nations Unies.

Adopté en 2002 par l'Assemblée générale, ce Protocole facultatif compte aujourd'hui 61 Etats parties.

C'est en 2009 que la Confédération suisse ratifiait cet instrument, devenant par là le 50^e Etat partie. Avec cette ratification, le Sous-comité pour la prévention de la torture, dans sa composition élargie, voyait son mandat de prévention renforcé et le nombre de ses membres augmenté. De concert avec le Sous-comité, les mécanismes nationaux de prévention complètent cette architecture innovatrice de prévention.

Si on peut regretter que seuls 37 des Etats parties aient mis en place leur mécanisme national, il faut relever que l'adhésion au protocole facultatif constitue bien un processus et peut prendre du temps. L'exemple de mon pays en est une illustration.

En dépit de notre engagement initial, il a fallu à la Suisse sept ans pour passer des paroles aux actes et ratifier le protocole facultatif.

Pendant cette période, nous ne sommes certainement pas restés inactifs, aussi bien sur le plan national qu'international ; à ce titre, je tiens à relever notre soutien sans faille à la Cour pénale internationale, dont le dispositif a sans conteste donné une impulsion considérable au combat contre l'impunité de la torture.

Aujourd'hui, la commission nationale de prévention de la torture suisse est opérationnelle ; elle est en activité depuis 2010 et a déjà effectué plusieurs visites dans des lieux de détention.

Depuis près de deux ans donc, notre commission nationale a fait ses premières expériences, elle a identifié des bonnes pratiques et des défis dans son action. Comme l'ont fait d'autres dispositifs nationaux, dans d'autres contrées. Car il faut rappeler que tous les Etats sont égaux devant ce nouveau mécanisme et que nous avançons pas à pas – mais sûrement – vers une meilleure efficacité de sa mise en œuvre.

Et c'est pour cela que nous sommes présents ici. Cinq ans après l'entrée en vigueur du Protocole facultatif à la Convention des Nations Unies contre la torture, nous sommes réunis pour tirer les leçons de ce processus, échanger sur nos bonnes pratiques et renforcer notre compréhension commune de ce travail capital de prévention. Nous ne sommes pas ici pour juger mais bien pour améliorer nos méthodes et encourager les Etats qui ont choisi de protéger la nature absolue, et à laquelle on ne peut déroger, de l'interdiction de la torture. Mais nous sommes également ici pour donner un signal fort et montrer que le combat contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants mérite des mécanismes de prévention indépendants, efficaces et solides.

Mesdames et Messieurs,

La Suisse est persuadée que les actes de torture représentent un événement tragique ayant de multiples et profondes conséquences physiques et psychologiques sur les victimes. Par ailleurs, les conditions de détention effroyables qui règnent encore dans de nombreux pays nous inquiètent grandement.

Le Rapporteur Spécial sur la torture vient de présenter une analyse sur l'isolement cellulaire prolongé, lors de la 3^e Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies qui a lieu en ce moment à New York. Mon pays est fort préoccupé par les faits décrits, en particulier en ce qui concerne la question de la détention provisoire ou celle des personnes vulnérables.

Le recours à la torture dans de nombreux pays découle souvent du dysfonctionnement du système judiciaire qui engendre d'importantes lacunes en matière de criminalisation de la pratique de la torture.

La Suisse s'efforce justement d'aborder ces aspects dans le cadre de coopérations techniques bilatérales. Nous demeurons convaincus que c'est en facilitant l'échange d'expertise, de savoir-faire et de pratiques respectueuses des prisonniers que nous pouvons améliorer la situation dans les lieux de détention. Notre engagement sur le plan bilatéral est une composante importante de notre travail ; notre soutien au forum qui se tient ici, à Genève, aujourd'hui et demain, représente l'autre pan de notre engagement, plus global. Cet effort collectif n'est rien de moins qu'une opportunité unique de partager nos expériences respectives et d'apprendre les uns des autres.

Je disais au début de mon allocution que nous sommes à un tournant de notre combat. C'est d'autant plus vrai que les développements qui ont eu lieu cette année au Moyen-Orient et en Afrique du Nord peuvent permettre la création de nouvelles bases pour ces sociétés, des bases qui permettront des réformes juridiques et institutionnelles visant à protéger et promouvoir les droits humains, et par là, à empêcher la torture. Les nouvelles autorités en place dans les pays en transition doivent faire de l'éradication de la torture un de leurs buts prioritaires. C'est pour cela que nous encourageons les autorités de ces Etats à mettre en place des mécanismes de prévention indépendants et solides, et à ne pas tarder à ratifier le Protocole facultatif à la Convention des Nations Unies contre la torture. Il s'agit d'une occasion unique, qu'il ne faudrait sous aucun prétexte manquer de saisir. Et à ce titre, les premiers développements sont encourageants ; en témoigne le cas de la Tunisie qui, en juin dernier, ratifiait le Protocole facultatif. Les autorités doivent maintenant mettre en place leur mécanisme de visites.

C'est pour cela que je suis tout particulièrement heureux de saluer parmi les participants à ce forum des représentants tunisiens ; leur détermination est cruciale et emblématique.

Je tiens également à saluer toutes celles et tous ceux qui vont participer et contribuer aux débats de ces prochains jours et qui permettront, cinq ans après l'entrée en vigueur du Protocole facultatif à la Convention des Nations Unies contre la torture, d'identifier les défis, l'impact et les leçons de notre action.

Chers participants, chères participants, c'est votre engagement qui fait, et continuera de faire, la différence.

En parlant d'engagement, laissez-moi finalement adresser quelques mots à toute l'équipe de l'Association pour la prévention de la torture, sans laquelle ce projet de forum ne se serait pas concrétisé. Notre pays est particulièrement attaché à la dignité humaine et considère le travail de prévention comme une composante essentielle du combat contre la torture. La qualité du travail de l'APT et son savoir-faire ne sont plus à prouver. La Suisse est donc fière de compter parmi ses partenaires de la société civile une organisation enthousiaste, qui sert la noble cause de la lutte contre la torture, et de parrainer ce forum mondial « Prévenir la torture, respecter la dignité : de la parole à l'acte ».

Mesdames, Messieurs, sur ces paroles, je vous souhaite un excellent forum et des échanges fructueux et intenses. Que ceux-ci nous permettent de passer à l'acte.